



CONSEIL DE COMMUNAUTE

2016	/
DELEGUES TITULAIRES	44
DELEGUES SUPPLEANTS	24
TOTAL DELEGUES	68
DONT TITULAIRES PRESENTS	31
DONT TITULAIRES ABSENTS	13
DONT SUPPLEANTS PRESENTS	7
DONT SUPPLEANTS ABSENTS	18

SEANCE DU
LIEU

CONVOQUES LE
AFFICHE LE

SECRETAIRE DE SEANCE

JEUDI 07 JUILLET 2016
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LACS
CLAIRVAUX LES LACS
30/06/2016
18/07/2016

Monsieur Martial VALLET

Les Délégués des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Lacs se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

OBJET _____ THEME _____ DELIBERATION N° _____

DELEGUES	COMMUNES S*	PRESENTS		POUVOIR	DELEGUES	COMMUNES S*	PRESENTS		POUVOIR			
		E*	NE*				E*	NE*				
HUGONNET FRANCK	BAREZIA	T	1		CHAMOUTON CLAUDE	HAUTECOUR		1				
PENSOTTI JEAN		S	1		SARRAND FRANCOISE		S		1			
BAILLY THIERRY	BLYE		1		LAGARDE JEAN-NOEL	LARGILLAY		1				
BOUILLIER J-CHARLES		S	1		LAGARDE MARIE-PIERRE		S		1			
BAILLY HERVE	BOSSIA		1		MARESCHAL L-PIERRE	MARIGNY		1				
GAILLARD MICHEL		S	1		HUMBERT HENRI		S		1			
REVOL HERVE	BONLIEU		1		HEIMUCH ALINE	MENETRUX		1				
GRILLET DOMINIQUE			1		CERRUTI BRUNO		S		1			
MOREL Alain	CHAROER		1		BERREZ SERGE	MESNOIS		1				
SERRETTE PAUL		S	1		CABUT DANIELLE		S		1			
GIRARDOT BERNARD	CHAREZIER		1		JOURDANT MICHEL	PATORNAY		1				
BELLAT STEPHANE		S	1		REGAZZONI HERVE		S		1			
BAUD PASCAL	CHATILLON		1		DEPARIS CHRISTELLE			1				
LACOMBE JANINE		S	1		LACOMBE MARIE	PONT DE P		1				
NEVEUX M-PIERRE	CHEVROTAINE		1		MAGREault LAURENT			1				
CATILAZ CHRISTOPHE		S	1		BUISSON DANIEL			1				
PANSERI ALAIN			1		VUITTENEZ PATRICK	SAFFLOZ			1			
CLOSCAVET M-CLAIRE			1		VERJUS FREDERIC		S		1			
LINK PHILIPPE			1		MILLET ALAIN	SAUGEOT			1			
RENAUX M-LOUISE			1		CARPENTIER PATRICK		S		1			
BARIOD DENIS	CLAIRVAUX		1		SIEWORECK DAN	SONGESON			1			
VIDEIRA Christelle			1		ETIENNEY FRANÇOIS		S		1			
DAUDEY Yves			1		BARIOD MAURICE	ST MAURICE			1			
DESCOTES Laurence			1		MILLET JACQUELINE		S		1			
DETHE Xavier			1		DUMONT-GIRARD PHIL	SOUCIA			1			
MOREL-BAILLY Hélène			1		CHAMOUTON PHILIPPE		S		1			
MAILLARD J-CLAUDE	COGNA		1		GUYENET SANDRINE	THORIA			1			
COURBET CLAUDE		S	1		SASSARD REMI		S		1			
BANDERIER LAURENT	DENEZIERES		1		PRELY FABRICE	UXELLES			1			
RAMBOZ JACQUES		S	1		BANDERIER BRUNO		S		1			
ROUX NATHALIE	DOUCIER		1		DUFOUR CHRISTIANE	VERTAMBOZ			1			
ZETTLER ISABELLE			1									
MONNIER ROGER	FONTENU		1									
CHANCENOT FLORENCE		S	1									
PERRON SYLVIANE	LA FRASNEE		1									
LENFANT DOMINIQUE		S	1									
VALLET MARTIAL	LE FRASNOIS		1									
FELIX MARIE-PAULE		S	1									
					TOTAUX "S" 25					7	7	11
					TOTAUX "T" 44					31	6	7

*T = TITULAIRE

*S = SUPPLEANT

*E = EXCUSE

*NE = NON EXCUSE

INVITES EXCUSES

Monsieur Le Principal du Collège des Lacs
Monsieur Gérard BAILLY - SÉNATEUR
Monsieur JARNO - TRÉSORIER
Monsieur Le Lieutenant de Gendarmerie

Objet : Recrutement d'un Bureau d'Etude pour passage en FPU et élaboration d'un pacte fiscal et Financier

Délibération 160702

Le Conseil de Communauté,

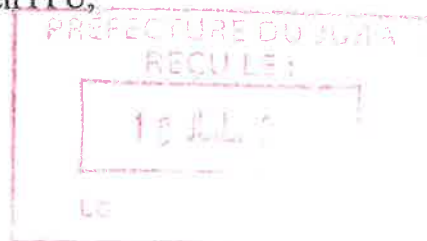
VU l'opportunité qu'il y aurait à passer en fiscalité professionnelle unique et notamment en matière d'évolution de la DGF, et dans le cadre des éventuels transferts futurs et prises de compétences par la Communauté de Communes,

VU le projet de territoire en cours de validation, les grandes lignes de développement définies, la perspective des coûts afférents, ainsi que les évolutions en termes de prise et de transfert de compétence d'ici à 2020 définies par la loi NOTRE,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,

DECIDE DE RECRUTER UN BUREAU D'ETUDE :

- afin de mener une étude avec simulation pour un passage en FPU,
- et d'élaborer un projet de pacte fiscal et financier.



CTE DE COMMUNES - PAYS DES LACS
Loi n° 82.213 du 2 mars 1982
certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 18/07/2016
et de la publication ou notification
le 26/07/2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAILLARD



OBJET : ANIMATIONS SCOLAIRES**Modification des tarifs Périscolaires par site**

Délibération n°160704

Le CONSEIL de COMMUNAUTE,

Où l'exposé de Mr le Président et de Mme la vice-Présidente en charge des affaires extra et péri scolaires,

Où les préconisations de la Caf du JURA quant à une tarification du périscolaire en fonction des ressources des parents,

Où la complexité et le coût engendré par l'ancien fonctionnement,

DECIDE de fixer les tarifs Périscolaires à la séquence comme suit :

Les tarifs **périscolaires et Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** à compter du 1^{er} Septembre 2016 sont les suivants :

BONLIEU

Nombre d'enfants à charge		Votre tarif est fluctuant en fonction de vos ressources entre le mini et le max	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort			0,040	0,035	0,030	0,025
Accueil du matin 7h15-8h30	Séquence égale 0,75 h	Revenu mini 660,44€	0,20 €	0,17 €	0,15€	0,12 €
		Revenu max 3 000 €	0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €
Accueil du midi 11h45-13h45	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,40 €	0,35 €	0,30€	0,25 €
		Revenu max 3 000 €	1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €
Tap vendredi soir 15h-16h30	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,13 €	0,12 €	0,10 €	0,08 €
		Revenu max 3 000 €	0,60 €	0,53 €	0,45 €	0,38 €
Accueil du soir 16h-18h30	Séquence égale 1,75h	Revenu mini 660,44€	0,46 €	0,40 €	0,35€	0,29 €
		Revenu max 3 000 €	2,1 €	1,84 €	1,58 €	1,31 €

Clairvaux Les Lacs

Nombre d'enfants à charge		Votre tarif est fluctuant en fonction de vos ressources entre le mini et le max	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort			0,040	0,035	0,030	0,025
Accueil du matin 7h-8h30	Séquence égale 1 h	Revenu mini 660,44€	0,26 €	0,23 €	0,20€	0,17 €
		Revenu max 3 000 €	1,2 €	1,05 €	0,9 €	0,75 €
Accueil du midi 11h30-13h30	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,40 €	0,35 €	0,30€	0,25 €
		Revenu max 3 000 €	1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €
Tap 15h40-16h25	Séquence égale 0,75 h	Revenu mini 660,44€	0,20 €	0,17 €	0,15€	0,12 €
		Revenu max 3 000 €	0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €
Accueil du soir 16h25-18h30	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,40 €	0,35 €	0,30€	0,25 €
		Revenu max 3 000 €	1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €
Accueil du midi sans repas 11h30-12h15	Séquence égale 0,5 h	Revenu mini 660,44€	0,13 €	0,12 €	0,10 €	0,08 €
		Revenu max 3 000 €	0,60 €	0,53 €	0,45 €	0,38 €

Doucier

Nombre d'enfants à charge		Votre tarif est fluctuant en fonction de vos ressources entre le mini et le max	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants +
Taux d'effort			0,040	0,035	0,030	0,025
Accueil du matin 7h30-9h	Séquence égale 1 h	Revenu mini 660,44€	0,26 €	0,23 €	0,20€	0,17 €
		Revenu max 3 000 €	1,2 €	1,05 €	0,9 €	0,75 €
Accueil du midi 12h-14h	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,40 €	0,35 €	0,30€	0,25 €
		Revenu max 3 000 €	1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €
Accueil du midi sans repas 13h-14h	Séquence égale 0,75 h	Revenu mini 660,44€	0,20 €	0,17 €	0,15€	0,12 €
		Revenu max 3 000 €	0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €
Accueil du soir 16h15-18h30	Séquence égale 1,75 h	Revenu mini 660,44€	0,46 €	0,40 €	0,35€	0,29 €
		Revenu max 3 000 €	2,1 €	1,84 €	1,58 €	1,31 €

Pont de Poitte

Nombre d'enfants à charge		Votre tarif est fluctuant en fonction de vos ressources entre le mini et le max	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
Taux d'effort			0,040	0,035	0,030	0,025
Accueil du matin 7h30-8h30	Séquence égale 0,75 h	Revenu mini 660,44€	0,20 €	0,17 €	0,15€	0,12 €
		Revenu max 3 000 €	0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €
Accueil du midi 11h30-13h30	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,40 €	0,35 €	0,30€	0,25 €
		Revenu max 3 000 €	1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €
Tap 15h45-17h15	Séquence égale 1,5 h	Revenu mini 660,44€	0,40 €	0,35 €	0,30€	0,25 €
		Revenu max 3 000 €	1,80 €	1,58 €	1,35 €	1,13 €
Accueil du soir 17h15-18h30	Séquence égale 0,75 h	Revenu mini 660,44€	0,20 €	0,17 €	0,15€	0,12 €
		Revenu max 3 000 €	0,90 €	0,79 €	0,68 €	0,56 €
Accueil du midi sans repas (les mercredis) 11h30-12h15	Séquence égale 0,5 h	Revenu mini 660,44€	0,13 €	0,12 €	0,10 €	0,08 €
		Revenu max 3 000 €	0,60 €	0,53 €	0,45 €	0,38 €

AUTORISE le Président ou la Vice-Président, en cas d'absence du Président, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le Président,



CTE DE COMMUNES - PAYS DES LACS
 Jean Claude MAILLARD
 Loi n° 82-213 du 2 mars 1982
 certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la réception
 en Préfecture le 30/08/2016
 et de la publication ou notification
 le 30/08/2016

39154

Communauté de Communes du Pays des lacs

DM n°1 2016

Code INSEE

BUDGET GENERAL M14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative N° 1 *Délibération n° 160705*

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612 : Énergie - Électricité	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60621 : Combustibles	785,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	455,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623 : Alimentation	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60624 : Produits de traitement	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628 : Autres fournitures non stockées	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631 : Fournitures d'entretien	984,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636 : Vêtements de travail	3 120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064 : Fournitures administratives	50,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	3 850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	370,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	2 957,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0,00 €	1 477,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	4 570,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188 : Autres frais divers	750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	2 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248 : Divers	3 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	980,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	37 561,00 €	1 477,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	24 293,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	24 293,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	0,00 €	1 081,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 961,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €


(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 2

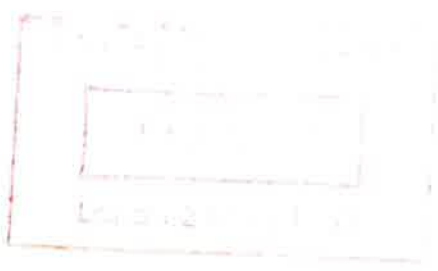
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
Décision Modificative N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	0,00 €	15 587,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	15 587,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 677,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 677,00 €
Total FONCTIONNEMENT	37 641,00 €	28 731,00 €	15 587,00 €	6 677,00 €
Total Général	-8 910,00 €		-8 910,00 €	

*A Clairvaux les lacs,
pour extrait conforme,*

Le Président

Jean-Claude Guillard

CTE DE COMMUNES - PAYS DES LACS
Loi n° 82 213 du 2 mars 1982
certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 18/07/2016
et de la publication ou notification
le 26/07/2016



(1) y compris les restes à réaliser

OBJET : FINANCES – Budget Général - Admission en non-Valeur de Dettes

Délibération 160706

VU les états de présentation en non valeurs transmis à la Communauté de Communes par M. Le Trésorier et joints à la présente délibération,

VU le caractère irrécouvrable de ces créances, justifié par les tableaux annexés,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

DECIDE :

- de reconnaître en Créances admises en non-valeur les sommes de :
 - 79.62 € relative au titre 559 de 2004 pour redevance Collecte Estivale 2004
 - 10.20 € relative au titre 602 de 2004 pour Facturation Dépôts déchetterie 2004
 - 609.80 € relative aux titres 341-342 de 2014 pour facturation de publicité du Bulletin
 - 35.00 € relative aux titres 458 et 607 de 2010 pour facturation dépôt déchetterie
 - 70.01 € relative au titre 527 de 2007 pour redevance Collecte Estivale 2007
 - 8.25 € relative au titre 446 de 2013 pour redevance Dépôts déchetterie 2013
 - 17.50 € relative au titre 636 de 2010 pour redevance Dépôts déchetterie 2010

DIT :

que les crédits correspondants seront budgétisés au compte 6541 pour 750.76 € et au compte 6542 pour 79.62 €.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAILLARD

CTE DE COMMUNES - PAYS DES LACS
Loi n° 82,213 du 2 mars 1982
certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 18/07/2016
et de la publication ou notification
le 26/07/2016

Objet : Ateliers Relais Intercommunaux – Changement d’Affectation des locaux

délibération 160707

Le Conseil de Communauté,

VU la Construction en 1998 d’Ateliers Relais dans la ZA en Béria afin de louer ces ateliers et de permettre l’installation d’activités économiques nouvellement créés sur le territoire,

VU le départ des locataires et notamment du dernier Locataire ayant une activité de Pressing, la difficulté de retrouver des locataires et la nécessité de trouver des locaux adaptés pour loger le matériel des Equipes techniques de la Communauté de Communes,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de changer d’affectation les locaux dénommés Ateliers Relais au profit des Equipes techniques de la Communauté de Communes et de dénommer désormais ces locaux : Ateliers Techniques,
- de solder le dossier Tva correspondant.

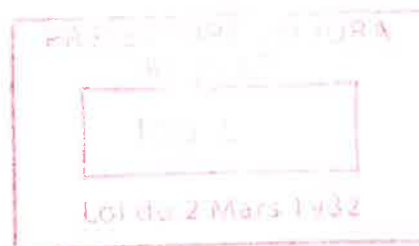
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Claude MAILLARD



CTE DE COMMUNES - PAYS DES LACS
Loi n° 82.213 du 2 mars 1982
certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le *18.10.2016*
et de la publication ou notification
le *26.10.2016*



Objet : ENFANCE – PETITE ENFANCE

Subvention pour la réalisation d'un forum sur l'eau

Délibération 160708

Le Président de la Communauté de Communes explique qu'il a été sollicité par le LEGTA de Montmorot afin de mettre en place, dans le cadre d'animations extra et péri scolaires, un forum sur l'eau.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000.00 €.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean Claude MAILLARD

CTE DE COMMUNES - PAYS DES LACS

Loi n° 82.213 du 2 mars 1982

certifié exécutoire par le Président

compte tenu de la réception

en Préfecture le *18.10.2016*

et de la publication ou notification

le *26.10.2016*

